

LES CHIFFRES 2023 DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR EN FRANCE

Dossier de presse – 25/03/2025



En l'absence de données consolidées au niveau national, de nombreux chiffres sur le nombre de points lumineux, la consommation et l'évolution de l'éclairage public circulent.

1ère édition : 2023 pour la collecte des chiffres à fin 2022

2nde édition : 2024 pour la collecte des chiffres à fin 2023

En 2023, l'AFE a réuni plusieurs partenaires (CE-REMA, ADEME, SERCE, FNCCR, ATTF et AITF) pour recenser les pratiques en éclairage public en France métropolitaine à fin 2022 : nombre de points lumineux, points lumineux équipés en LED, puissance installée, consommation.

En 2024, l'AFE et ses partenaires ont réalisé la 2^{nde} édition de cette enquête pour collecter les chiffres à fin 2023, permettant de mesurer l'évolution sur un an.

Pour cette enquête quantitative, un formulaire a été créé sur un logiciel spécifique ([formulaire](#)) pour recueillir les chiffres de l'éclairage par collectivité.

Le logiciel a été choisi pour son accessibilité et la sécurisation des données collectées.

Le formulaire est également disponible au format PDF.

Un fichier contenant les coordonnées mail de 35 000 communes a été traité (notamment en fonction du nombre d'habitants) afin que chaque centre régional de l'AFE puisse envoyer un courrier type (avec PDF et lien vers le formulaire en ligne) aux communes rattachées à leur centre régional.

Ce fichier était enrichi par les coordonnées des adhérents AFE représentant des collectivités et des collectivités ayant répondu à l'enquête 2022.

Les centres régionaux de l'AFE se sont organisés pour relancer téléphoniquement les communes recensées dans le fichier.

Parallèlement, la FNCCR a adressé une information à ces membres syndicats et territoires d'énergie pour qu'ils répondent à l'enquête.

Plusieurs relances ont été faites par l'AFE et la FNCCR pendant la période de réponse à l'enquête (mi-octobre 2024 à mi-mars 2025).



Résultats et analyse

L'ensemble des données collectées a été consolidé dans des tableurs Excell.
Les calculs ont été faits uniquement avec les réponses pour lesquelles la donnée était connue.

	Édition 2022	Édition 2023
Nombre de réponses reçues	61	142
Nombre de collectivités concernées	6 700	10 607
Nombre d'habitants concernées	18,8 millions	23,5 millions
Part de la population française (Métropolitaine)	28,7 % (*)	35,5 % (**)
Superficie concernée	123 235 km ²	182 311 km ²
Part du territoire métropolitain	22,7 %	33,5 %

Population de la France Métropolitaine :

() 65,505 millions d'habitants en 2020 vs (**) 66,017 millions d'habitants en 2022. Source « INSEE »*

Superficie totale de la France métropolitaine : 543 940 km². Source « Observatoire des Territoires »

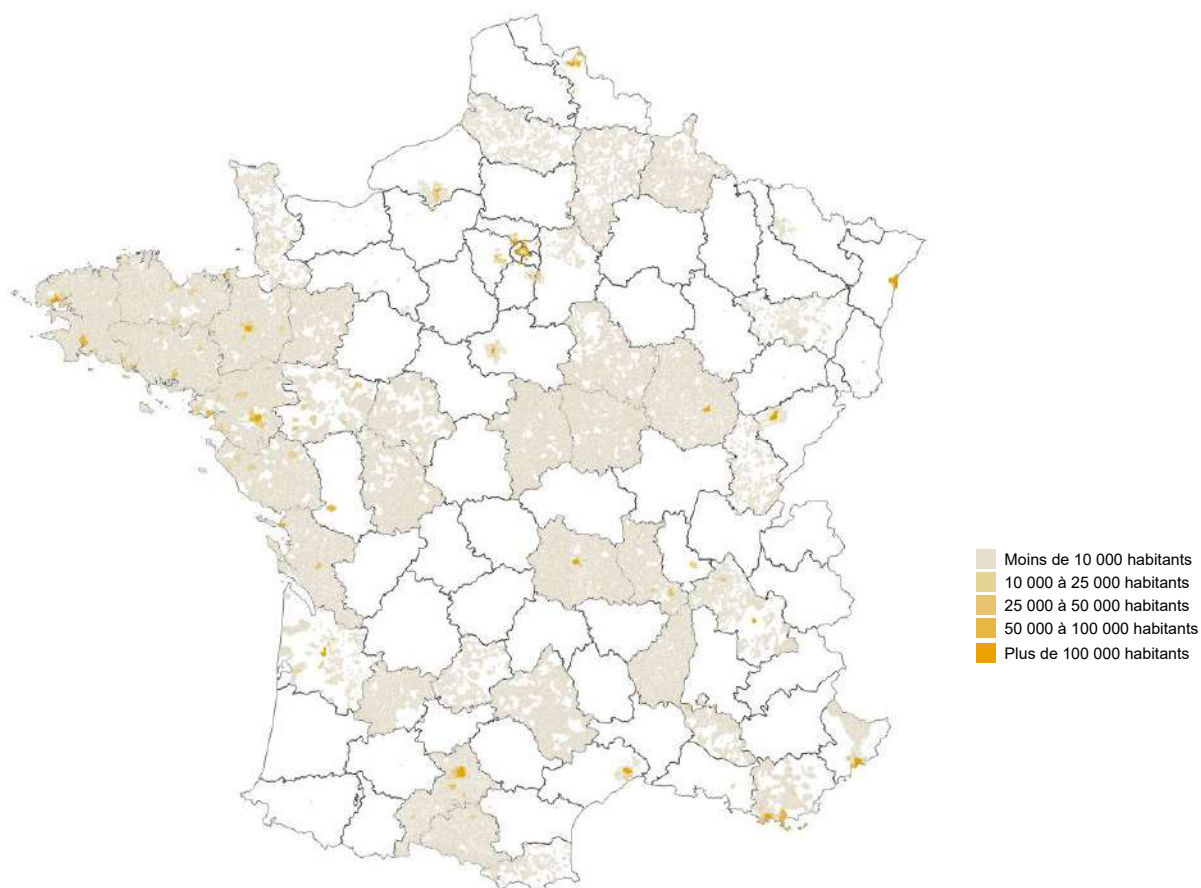
Parmi les 10 607 communes recensées dans l'enquête (2nde édition) :

Catégories de communes	Données de l'enquête	% de l'enquête	% national (*)
Moins de 1 000 hab.	7 144	67,4	71,5
Entre 1 000 et 5 000 hab.	2 799	26,4	22,2
Entre 5 000 et 10 000 hab.	388	3,7	3,4
Entre 10 000 et 100 000 hab.	247	2,3	2,8
Entre 100 000 et 300 000 hab.	25	0,23	0,10
Plus de 300 000 hab.	4	0,04	0

La répartition constatée par les résultats de l'enquête est similaire à celle sur le site des collectivités locales sur la répartition du nombre de communes et de la population municipale au 1^{er} janvier 2023, selon la taille des communes ([\(*\) chap. 2 – tableau 2.3b](#)).

Catégories des 142 répondants :

Catégorie de répondants	Nombre	Nombre d'habitants représentés En millions d'habitants
Syndicats d'énergie ayant la gestion en directe des factures d'éclairage public	15	9,07
Autres Syndicats	16	
ETP	1	0,36
Communauté urbaine	1	0,20
Communautés d'agglomérations	5	1,03
Collectivités de moins de 10 000 hab. (qui ont répondu en leur nom)	62	0,12
Collectivités de plus de 10 000 hab. (dont Paris, Toulouse et Strasbourg)	29	5,24
Métropoles	12	4,67
Autres	1	2,79



Le fait d'avoir deux éditions successives de la même enquête permet de faire des comparaisons et de tracer une tendance. Elle met en lumière une **progression significative du taux de luminaires LED** et une **baisse notable de la consommation énergétique**.

	Édition 2022	Édition 2023
Nombre de points lumineux recensés	3 390 987	4 283 146
Dont point lumineux en LED	1 010 211	1 664 891

12 millions de points lumineux - près de 40 % équipés en LED

Fin 2023, 38,9 % des luminaires en France étaient des luminaires LED, contre 29,8 % un an plus tôt, soit une augmentation de plus de 9 points. Cette évolution témoigne de l'effort des collectivités territoriales pour moderniser l'éclairage public et réduire la consommation énergétique.

L'étude, réalisée à partir des données de plus de 10 600 communes représentant 23,5 millions d'habitants (35,5 % de la population) et 182 311 km² (33,5 % du territoire), a permis de recenser 4 283 146 points lumineux, dont 1 664 891 équipés en LED.

En extrapolant ces résultats à l'ensemble du territoire métropolitain, on estime, **fin 2023, le nombre total de points lumineux en France à 12 millions, dont 4,69 millions en LED.**

Détails de calcul :

Les résultats de l'enquête ont recensé 4 168 022 points lumineux (PL) pour 34,65 % de la population.

Pour 100 % de la population, on estime donc qu'il y a en France :

$4\,168\,022 \times (100/34,65) = 12\,028\,923$ PL, soit 12,03 millions PL

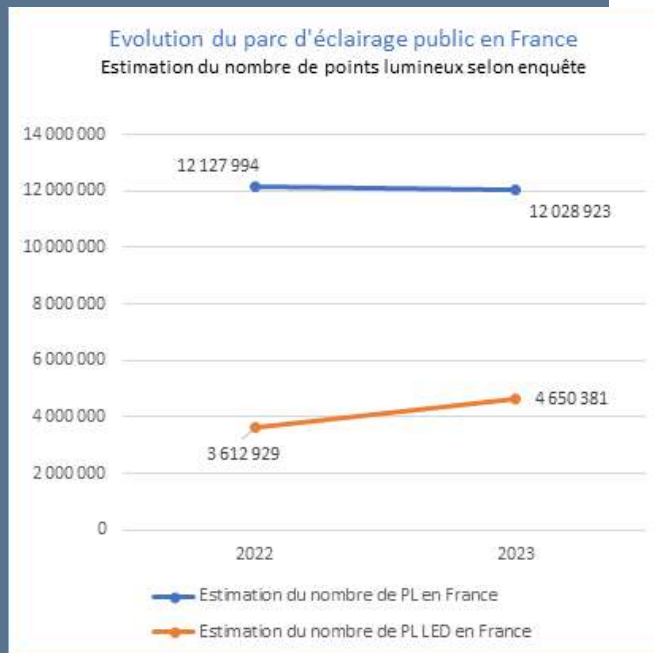
On compte 18,25 points lumineux pour 100 habitants, chiffre stable sur les deux années.

	2022	2023	Évolution 2023/2022
Estimation du nombre de points lumineux en France (métropolitaine)	12 127 994	12 065 200	
Points lumineux équipés en LED %	29,8 %	38,9 %	(+) 9,1 %
La puissance installée par point lumineux (W)	91	87,1	(-) 4,3 %

Une consommation énergétique en baisse

Grâce au remplacement progressif des luminaires équipés de lampe à décharge par des luminaires en technologie LED :

- La puissance électrique totale installée du parc d'éclairage public est passée de 1,10 GW fin 2022 à **1,05 GW fin 2023**, soit une baisse de près de 5 %.
- La consommation énergétique annuelle du parc d'éclairage public a été réduite à **2,42 TWh en 2023** (contre 3,36 TWh fin 2022), soit une baisse de 29 % alors que dans le même temps la consommation totale d'électricité en France n'a baissé que de 3,20 %.



- Elle représente maintenant **0,54 %** de la consommation totale d'électricité en France en 2023 (445 TWh, selon les données corrigées des variations climatiques de RTE).

	2022	2023	Évolution 2023/2022
La puissance électrique totale annuelle installée en GW pour l'ensemble du parc d'EP	1,10	1,05	(-) 4,9 %
La consommation énergétique annuelle en TWh pour l'ensemble du parc EP	3,36	2,42	(-) 29 %
Consommation totale d'électricité en France (TWh)	460	445	(-) 3,2 %
Part de l'EP dans la consommation française d'électricité	0,73%	0,54%	

Détails de calcul :

Puissance électrique totale installée en 2023 pour le parc d'éclairage public

Si pour 3 778 118 PL (*), la puissance électrique installée est de 329 172 kW, ce qui donne une puissance installée par point lumineux est de 87,1 W

Et la puissance électrique totale installée, pour 12 065 200 PL serait de :

$$12\,065\,200 \times 87,10 = 1,05 \text{ GW}$$

Consommation énergétique annuelle du parc

Si la consommation énergétique moyenne annuelle d'un point lumineux est de 200,4 kWh (*), alors la consommation énergétique annuelle totale du parc d'éclairage est de :

$$200,4 \times 12\,065\,200 \text{ PL} = 2,42 \text{ TWh}$$

(*) N'ont été comptabilisées que les réponses pour lesquelles la donnée était connue.

La technologie LED installée

Sur 936 418 luminaires LED recensés et pour lesquels les réponses étaient données (soit 58,3 % des luminaires LED recensés) :

- . 832 411 sont des luminaires équipés de modules LED dès l'origine, soit 88,9 %
- . 29 310 sont des luminaires équipés de kits rétrofit LED, soit 3,1 %
- . 73 290 sont des luminaires équipés de lampes LED, soit 7,8 %
- . 2 407 sont des luminaires source LED à alimentation autonome, soit 0,26 %

Une tendance appelée à se poursuivre

Avec des éditions successives en 2022 et 2023, l'étude "**Les Chiffres de l'éclairage**" permet de suivre la dynamique de modernisation du parc d'éclairage public.

La transition vers des technologies plus performantes, comme les LED, contribue à la réduction de la consommation énergétique et à la limitation de l'impact environnemental de l'éclairage urbain.

Une 3^e édition, sur les chiffres à fin 2024 permettra d'ajuster la tendance et de confirmer la transition des installations d'éclairage pour une meilleure efficacité.

Cette édition devrait être lancée dans le courant du 2^e trimestre 2025 et proposera également des questions sur la gestion (et la télégestion) de l'éclairage public extérieur dans les collectivités.

Les partenaires de cette étude :

- **À propos de l'AFE (www.afe-eclairage.fr)**

L'Association française de l'éclairage L'AFE développe une culture de l'éclairage au service de l'être humain, économe en énergie et respectueuse de l'environnement. Elle porte des missions d'intérêt général, en matière de veille sanitaire et environnementale, de normalisation, de pédagogie et de formation. Elle se mobilise pour regrouper, expliquer, diffuser le savoir et le savoir-faire de l'éclairage. A travers ses 15 centres régionaux, elle connaît les problématiques quotidiennes des élus et professionnels et sait répondre à la spécificité de chaque cas en mettant son expertise indépendante à leur service.

- **À propos de l'AITF (www.aitf.fr)**

L'éclairage extérieur est une composante particulière, essentielle, de l'équipement de l'espace public. De jour il anime l'espace urbain par son mobilier, de nuit il le structure par sa lumière en prenant en compte les objectifs de sobriété énergétique, de nuisances lumineuses et de respect de la biodiversité. A cet effet, le groupe de travail Éclairage extérieur de l'AITF (Association des Ingénieur.e.s territoriaux et Ingénieur.e.s en chef territoriaux de France) se fixe deux objectifs :

1. Partager les connaissances et expériences au sein du groupe de travail ouvert à l'ensemble des responsables techniques et administratifs des collectivités territoriales en lien avec l'éclairage extérieur ;
2. Participer aux instances de réflexion et de décision comme acteur de l'éclairage extérieur et mettre en avant les intérêts des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la normalisation.

- **À propos de l'ATTF (www.attf.asso.fr)**

Depuis 1968, l'Association des Techniciens Territoriaux de France a pour objectifs de fédérer et rassembler ses membres autour de sujets techniques et d'actualité dans un esprit convivial.

Aujourd'hui présidée par Cécile Martino et un nouveau bureau depuis novembre 2024 l'association poursuit l'offre d'une assurance professionnelle et d'une assistance juridique à ces adhérents. Elle œuvre à la défense de leur cadre d'emploi auprès des instances gouvernementales et territoriales.

Elle est aussi le moteur qui favorise les échanges professionnels en participant à la transmission des innovations technologiques, au partage d'expériences et à l'accompagnement des adhérents dans leur quotidien professionnel en s'appuyant sur ces membres ainsi que sur un réseau de partenaires techniques et/ou associatifs dynamique.

L'Association Française de l'Eclairage en fait partie.

- **A propos du CEREMA (www.cerema.fr)**

Le Cerema est un établissement public relevant des ministères de l'Aménagement, de la Transition écologique et du Logement. Il accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Le Cerema intervient notamment dans les domaines de l'habitat, de la ville et des bâtiments durables, des transports et de leurs infrastructures, de l'aménagement, de la mobilité, de la sécurité routière, de l'environnement, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie et du climat.

- **A propos de la FNCCR (www.fnccr.asso.fr)**

La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets).

Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...).

Elle rassemble plus de 900 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

- **A propos du SERCE (www.serce.fr)**

Le SERCE représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4 000 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises notamment autour des enjeux liés à l'éclairage public et à la ville connectée.

- **A propos de l'ADEME (www.ademe.fr)**